



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9544<sup>e</sup>** séance

Mardi 6 février 2024, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett. . . . . (Guyana)

*Membres :*

Algérie . . . . .	M. Koudri
Chine . . . . .	M. Niu Xiaoqiang
Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shino
Malte . . . . .	M. Camilleri
Mozambique . . . . .	M. Bambissa
République de Corée . . . . .	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eckersley
Sierra Leone . . . . .	M. Sowa
Slovénie . . . . .	M. Žbogar
Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Le samedi 3 février, 28 personnes, dont un enfant, auraient été tuées, et des dizaines d'autres blessées, dans le pilonnage d'un bâtiment abritant une boulangerie et un restaurant dans la ville de Lysychansk, dans la région ukrainienne de Luhansk. Lysychansk est actuellement sous le contrôle de la Fédération de Russie.

Dans les régions qui sont sous contrôle ukrainien, une intensification des frappes russes aurait été observée ces dernières semaines. Hier, quatre civils auraient été tués dans la ville de Kherson et un autre dans la région de Sumy. Des attaques faisant des victimes civiles ont également été signalées dans les régions de Donetsk et de Kharkiv. La semaine dernière a été marquée par une forte intensification de la violence, plus de 570 installations ayant été prises pour cible, principalement dans la région de Zaporizhzhia. Ces attaques ont tué 12 civils et en ont blessé 60. Aujourd'hui, il a été signalé qu'un nourrisson de 2 mois a été tué et sa mère blessée lorsqu'un missile a frappé un hôtel dans le village de Zolochiv, dans la région de Kharkiv. Deux autres femmes ont été blessées.

Les répercussions de ces attaques sont dévastatrices, en particulier pour les communautés vivant à proximité des zones de conflit actif. Depuis février 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 30 041 victimes civiles, dont 10 382 morts, parmi lesquels 579 enfants, et 19 659 blessés, dont 1 285 enfants. Le nombre de victimes civiles en Ukraine a considérablement augmenté en décembre 2023 et en janvier de cette année par rapport aux mois précédents,

ce qui vient inverser la tendance à la baisse en ce qui concerne les victimes civiles observée tout au long de l'année 2023. Le HCDH a confirmé que 158 civils ont été tués et 483 blessés rien qu'en janvier.

Je me dois de souligner une fois de plus que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, où qu'elles se produisent, sont proscrites par le droit international. Elles sont inadmissibles et doivent cesser immédiatement.

Nous saluons les efforts inlassables déployés par les organisations humanitaires, notamment les nombreuses initiatives locales et dirigées par des femmes, pour atténuer les souffrances des personnes touchées par le conflit. Mais la population ukrainienne a besoin de bien plus. Le 15 janvier dernier, l'ONU et ses partenaires ont demandé aux donateurs un montant total de 4,2 milliards de dollars pour appuyer les communautés touchées par la guerre en Ukraine, ainsi que les réfugiés ukrainiens et leurs communautés d'accueil dans la région tout au long de l'année 2024. Près de deux ans après l'invasion, 14,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en Ukraine, soit 40 % de la population, un pourcentage stupéfiant. Quelque 6,3 millions de personnes ont fui le pays et sont toujours réfugiées, principalement en Europe.

Après près de deux ans d'accès très limité, voire inexistant, aux civils dans les régions ukrainiennes sous contrôle russe de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia, on estime qu'environ 1,5 million de personnes vivant dans ces régions ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Le droit international humanitaire exige que les parties autorisent l'accès à tous les civils dans le besoin, quel que soit l'endroit où ils vivent. Toute obstruction qui prive la population civile des produits essentiels à sa survie est contraire à cette obligation et doit cesser immédiatement.

En outre, alors que la situation humanitaire continue de se détériorer, nous sommes de plus en plus préoccupés par la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires. La récente attaque commise à Kherson, qui a tué deux ressortissants français travaillant pour une organisation non gouvernementale suisse, met en évidence les dangers auxquels sont confrontées les personnes qui fournissent une aide vitale sur le terrain. L'année dernière, 11 travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions en Ukraine. Rien qu'en janvier de cette année, cinq travailleurs humanitaires ont été blessés. À l'instar des attaques contre les autres civils, les attaques contre

les travailleurs humanitaires sont interdites par le droit international. Il faut également les faire cesser.

Sur une note positive, la semaine dernière, un échange de plusieurs centaines de prisonniers de guerre, membres des forces armées ukrainiennes et russes, a été effectué avec succès. Nous exhortons les parties à poursuivre ces échanges. Dans le même temps, je dois exprimer à nouveau notre inquiétude au sujet du traitement des prisonniers de guerre restants. Comme je l'ai souligné lors de mon précédent exposé (voir S/PV.9537), les parties doivent s'acquitter de leurs obligations en vertu des Conventions de Genève. Nous continuons à demander instamment à la Fédération de Russie d'accorder aux observateurs internationaux indépendants un accès sans entrave aux prisonniers de guerre.

Un an après le début de l'invasion totale de l'Ukraine par la Russie, l'Assemblée générale a adopté une résolution (résolution ES-11/6) appelant à appuyer encore plus les efforts diplomatiques visant à instaurer une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Or, une nouvelle année s'est écoulée, et nous ne sommes pas plus proches de la fin de cette guerre illégale et injustifiée. Au contraire, les Ukrainiens pleurent la mort de milliers d'êtres chers supplémentaires, des millions de personnes sont toujours déplacées et de nouvelles zones du pays ont été dévastées. Dans un peu plus de deux semaines, nous entrerons dans la troisième année de guerre. Chaque jour qui passe, les dommages que le conflit a infligés et continue d'infliger à l'Ukraine, mais aussi à la paix et à la sécurité mondiales, ainsi qu'au droit international, sont de plus en plus évidents. Seule une solution conforme à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale permettra de parvenir à une paix juste et durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons demandé la tenue d'une séance urgente du Conseil de sécurité à la suite de l'attaque de missiles menée par les forces armées ukrainiennes à Lissitchansk, le samedi 3 février. Cette attaque a entraîné la destruction presque totale d'un bâtiment de deux étages abritant un café et une boulangerie, ainsi que l'effondrement des plafonds entre les étages. Une quarantaine de personnes ont été ensevelies sous les décombres. Vingt-huit personnes sont mortes, dont une femme enceinte et

son enfant de 5 ans. Quatre des blessés sont toujours dans un état extrêmement grave.

Nous sommes certains que la cible et l'heure de l'attaque n'ont pas été choisies au hasard. La ville est située près de la ligne de confrontation et est régulièrement bombardée par des armes de toutes sortes. Les infrastructures de loisirs sont peu nombreuses dans cette zone. Les néonazis ont délibérément attendu que les familles se promènent pendant leur jour de congé et ont cyniquement attaqué ce qui est pour ainsi dire le seul lieu de loisirs de Lissitchansk.

La frappe a été effectuée à l'aide d'armes explosives de précision à haute performance. Des lance-roquettes multiples HIMARS ont vraisemblablement été utilisés. La Commission d'enquête de la Fédération de Russie a déjà saisi des fragments de munitions sur le site du bombardement et est en train de vérifier leur origine.

Aujourd'hui, nous allons probablement entendre des allégations selon lesquelles la Russie demande trop souvent au Conseil de se réunir au sujet de certains aspects de la crise ukrainienne. Cependant, nous n'inventons pas de prétextes pour ces séances. Ce sont les militants ukrainiens qui sont devenus si barbares et impudents qu'ils commettent des actes terroristes presque chaque semaine, bombardant des infrastructures civiles et tuant des civils sur le territoire russe. Il s'agit de la quatrième attaque terroriste de ce type en un mois et demi. Les agissements du régime de Kiev sont frappants par leur cruauté et leur sophistication reflétant une haine profonde de l'humain.

Le bombardement de Belgorod, les deux frappes sur Donetsk et, maintenant, celle sur Lissitchansk, ont eu lieu pendant les week-ends et les jours fériés dans des zones où les civils se rassemblent en masse, et l'heure des frappes a invariablement coïncidé avec le pic d'affluence sur chacun des sites. Aucun des sites en question n'était situé à proximité immédiate d'une infrastructure militaire.

Le fait que la junte de Kiev a finalement montré son vrai visage et opté pour le terrorisme est attesté non seulement par les déclarations franches de ses dirigeants, mais aussi par ses agissements. Par exemple, nous avons appris hier que des gardes-frontières géorgiens avaient saisi un lot d'explosifs déguisés en batteries de voiture et destinés à des attaques terroristes à Voronej et, potentiellement, à Tbilissi. Cette tentative infructueuse avait été fomentée par un député du parti de Zelenskyy dans le but, entre autres, de rejeter ensuite toute la responsabilité sur la Géorgie. Ce sont des actions comme celles-ci, menées dans le style des terroristes de Daech les plus notoires,

que finance l'aide occidentale à l'Ukraine. Les forces armées ukrainiennes, mues par un sentiment d'impunité totale, estiment qu'elles ont carte blanche pour agir à leur guise. Elles jouissent en outre de l'appui inconditionnel de Washington, Londres et Bruxelles, qui ne se soucient pas des meurtres de civils, des familles brisées et des vies détruites.

Dans sa haine aveugle de notre pays et son désir d'affaiblir la Russie par tous les moyens, l'Occident est prêt à payer de la vie d'autrui et à renoncer aux normes morales universelles. J'ose espérer que les citoyens ordinaires des États-Unis et de l'Union européenne, qui vivent dans un climat de censure et de propagande extrêmes, comprendront toute la vérité sur les atrocités commises par Kiev et sur la complicité de leurs propres gouvernements. Ils doivent savoir que les armes meurtrières régulièrement envoyées à l'Ukraine sont utilisées pour perpétrer des actes terroristes contre des civils innocents et des infrastructures civiles, en violation du droit international humanitaire.

Si d'aucuns prétendent que les pays occidentaux n'ont rien à voir là-dedans dans la mesure où Kiev choisit lui-même les cibles de ses frappes, il convient de leur rappeler l'aveu du représentant de la Direction générale du renseignement ukrainien, M. Skibitsky. En août 2022, il a laissé échapper que pour utiliser les systèmes HIMARS, Kiev devait d'abord convenir de la cible avec Washington. Il n'y a dès lors plus aucun doute quant à l'identité des complices du crime commis à Lissitchansk, et pas seulement de celui-ci, mais de dizaines, voire de centaines d'autres impliquant des armes occidentales.

Parmi les crimes odieux commis récemment par la junte adepte de Bandera figure l'attaque terroriste préméditée du 24 janvier contre l'avion de transport militaire Iliouchine IL-76 des forces aériennes russes, qui transportait 65 prisonniers de guerre ukrainiens aux fins d'un échange convenu. Cette attaque a fait 74 morts, dont l'équipage russe, des membres de la police militaire et tous les prisonniers de guerre. Je tiens à rappeler aux membres que le régime de Kiev était parfaitement au courant de l'échange prévu. Il avait également été dûment informé du mode de transport qui serait utilisé et de l'itinéraire par lequel les prisonniers de guerre seraient transportés.

Presque immédiatement après que l'avion s'est écrasé, l'état-major général des forces armées ukrainiennes a confirmé triomphalement son implication, admettant ainsi de fait que l'avion avait été délibérément abattu par les « vaillants militaires ukrainiens ». Cependant, dès que la population a appris que l'avion transportait

des militaires ukrainiens capturés vers le site d'échange, le Cabinet du Président Zelenskyy a radicalement changé de discours et commencé à nier lâchement toute implication de l'Ukraine dans la catastrophe.

Il est révélateur que le Président Zelenskyy ait initialement clamé la nécessité d'une enquête internationale sur la mort des personnes se trouvant à bord de l'avion. Cependant, face à la multiplication des preuves de l'implication des forces armées ukrainiennes, le régime de Kiev a renoncé à cette demande, se rendant compte que l'implication d'experts internationaux impartiaux dans l'enquête pourrait confirmer sa culpabilité et détruire la réputation déjà ternie de l'Ukraine.

Depuis la séance qui s'est tenue le 25 janvier à notre demande, l'enquête menée par la Russie a progressé. Nous avons achevé le décodage de l'enregistreur de données de vol et de l'enregistreur vocal. Des traces d'hexogène avec des impuretés contenant jusqu'à 10 % d'octogène ont été trouvées dans des fragments du fuselage et de l'équipement de l'aéronef prélevés sur le site de la catastrophe, ce qui est typique des explosifs fabriqués à l'étranger.

Nous disposons aujourd'hui de preuves irréfutables que la frappe a été effectuée au moyen d'un système de défense aérienne Patriot, ce qui ne laisse aucun doute quant à la complicité directe de Washington dans ce crime. Le Département d'État des États-Unis n'a fait aucun commentaire sur ces informations, suggérant hypocritement aux représentants de Kiev de le faire.

Plus de 670 fragments des corps des personnes décédées, ainsi que des documents personnels partiellement intacts, ont été trouvés et collectés sur le site de la catastrophe. Sur la base des résultats des tests génétiques, nous pouvons confirmer que les fragments appartiennent aux six membres d'équipage, aux trois membres de la police militaire et aux 65 militaires ukrainiens qui ont péri lorsque l'avion a été abattu. L'enquête disposait des profils génétiques de tous les militaires ukrainiens. Nous sommes prêts à partager les résultats de notre enquête nationale sur ce crime commis par les forces armées ukrainiennes avec toute organisation internationale concernée. Nous avons déjà fait circuler une lettre à cet effet à l'ONU.

Les preuves de l'implication des forces armées ukrainiennes dans l'attaque terroriste contre l'Iliouchine IL-76 sont si irréfutables qu'elles ne peuvent être balayées d'un revers de la main, même par l'Occident. Un responsable français a récemment déclaré à l'agence Associated Press, sous couvert de l'anonymat, que l'armée française

estime que l'avion a été abattu par un système de défense aérienne Patriot, à une distance d'environ 50 kilomètres.

Nous appelons une nouvelle fois les membres du Conseil de sécurité et les dirigeants de l'ONU à condamner avec force l'attaque à la roquette contre Lissitchansk, ainsi que toutes les autres attaques terroristes commises par le régime de Kiev. La junte bandériste considère leur silence comme une carte blanche pour commettre toujours plus de crimes.

Pour notre part, nous réaffirmons que toutes les personnes impliquées dans ces crimes, notamment celles qui les organisent et celles qui les exécutent, seront identifiées et devront rendre des comptes. Nous réaffirmons également que tous les objectifs fixés en lien avec la démilitarisation et la dénazification de l'Ukraine, ainsi que les autres objectifs fixés dans le cadre de l'opération militaire spéciale, seront atteints soit par des moyens diplomatiques, soit par des moyens militaires.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, de son exposé.

Nous avons vu les informations parues dans la presse concernant la frappe qui a touché une boulangerie dans l'est de l'Ukraine occupé par la Russie le 3 février dernier, faisant au moins 28 morts. Bien que nous ne puissions pas vérifier ces informations de manière indépendante, les États-Unis déplorent toutes les pertes civiles et présentent leurs condoléances les plus sincères aux familles de tous les civils tués.

La triste réalité, c'est que la Russie ne permet pas la liberté des médias ni l'indépendance de l'information, ce qui fait qu'il est difficile de confirmer de telles affirmations.

Bien que nous ignorions beaucoup de choses, nous savons ceci : le Kremlin porte l'entière responsabilité de la mort et de la destruction absolument inadmissibles provoquées par la guerre d'agression de Poutine contre l'Ukraine, menée en violation de la Charte des Nations Unies. Les forces russes ont envahi un voisin pacifique et poursuivent leurs attaques incessantes contre l'Ukraine. Nous savons également que les attaques visant les civils et les biens de caractère civil constituent des violations du droit international humanitaire.

Nous appelons une nouvelle fois à la protection de tous les civils, de part et d'autre, dans tous les conflits. Toutes les parties à un conflit doivent prendre les précautions possibles pour réduire au minimum les dommages

infligés aux civils. Contrairement à la Russie, qui fait preuve de mépris et d'un manque de transparence à l'égard du droit international, le Gouvernement ukrainien a manifesté sa volonté de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et de mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violations ou d'atteintes commises par ses forces.

Bien que la Russie continue de refuser de donner aux enquêteurs un accès aux régions de l'Ukraine qu'elle occupe, les courageux enquêteurs associés à la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et à la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine poursuivent leurs efforts héroïques pour enquêter sur toutes les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, de violations du droit international humanitaire et de crimes connexes et pour les confirmer, documents à l'appui, en menant des missions d'établissement des faits à proximité des lignes de front et dans les zones anciennement occupées. Les informations qui ont été recueillies ont dressé un tableau cruel et sanglant des souffrances des civils et des atrocités innombrables commises par les forces russes à Bucha et dans bien d'autres endroits. Tandis que la Russie feint de s'inquiéter pour les civils ukrainiens dans les territoires qu'elle occupe, les forces russes continuent d'infliger d'immenses souffrances aux civils ukrainiens.

À l'approche des deux ans du début de la guerre insensée et barbare menée par Poutine, nous devons nous souvenir des faits qui ont été confirmés grâce à l'ardeur au travail d'enquêteurs indépendants acharnés. Nous devons nous rappeler que c'est la Russie seule qui a déclenché la guerre, et que son agression contre l'Ukraine constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est l'acharnement du Président Poutine à vouloir anéantir l'État souverain d'Ukraine et à soumettre son peuple qui prolonge la guerre.

Alors même que nous sommes réunis ici, la Russie continue de bafouer le droit international en persistant dans ses violations de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la République populaire démocratique de Corée. À ce jour, la Russie a lancé des missiles balistiques fournis par la République populaire démocratique de Corée contre l'Ukraine à au moins neuf reprises. La Russie et la République populaire démocratique de Corée doivent rendre des comptes pour ces agissements qui sapent les obligations de longue date découlant des résolutions du Conseil de sécurité. Ces transferts illégaux d'armes et les possibles transferts de technologies de la Russie vers la

République populaire démocratique de Corée compromettent la stabilité régionale et le régime international de non-prolifération, ainsi que la crédibilité du Conseil de sécurité.

Pour dire les choses clairement, la Russie est le seul agresseur dans cette guerre et la seule qui puisse mettre fin à la guerre aujourd'hui. Mais même en l'absence totale de toute manifestation sérieuse d'intérêt de la part de Poutine pour un règlement pacifique de la guerre, l'Ukraine continue de rechercher la voie d'une paix juste et durable, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous demandons une nouvelle fois que la Russie retire immédiatement ses forces de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, cesse d'acquérir illégalement des armes et des équipements provenant de la République populaire démocratique de Corée et honore ses responsabilités en tant que membre du Conseil.

**M. Bambissa** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, des informations qu'elle vient de partager avec nous.

Les signalements actuels d'attaques et de contre-attaques, y compris la récente frappe sur la ville de Lysychansk, mettent en évidence l'escalade du conflit russo-ukrainien. Les informations indiquent que la situation demeure tendue, les deux parties continuant à se livrer à des activités militaires.

Cette guerre qui dure depuis deux ans a accentué les divisions et, malgré les importants efforts déployés par la communauté internationale, elle soulève des questions quant à la stabilité future de l'Europe et quant à ses répercussions plus larges sur la sécurité mondiale.

Pour aggraver une situation déjà désastreuse, le conflit s'intensifie sur fond de déclarations publiques promettant une augmentation des transferts d'armes et témoignant d'un recul de la disposition à entamer un dialogue. Cette évolution suscite l'inquiétude quant au risque que le conflit n'attire d'autres acteurs et ne dégénère en une confrontation régionale, voire mondiale, de plus grande ampleur.

La guerre continue de provoquer un carnage et de causer des souffrances humaines incommensurables, le bilan des morts et des destructions ne cessant de croître.

Les civils sont les plus touchés par la violence et souffrent de manière disproportionnée de ce qui constitue des violations flagrantes du droit international humanitaire.

Le Mozambique a averti à plusieurs reprises que le conflit approchait d'un point dangereux de non-retour, menaçant de faire voler en éclats plusieurs décennies de stabilité d'après-guerre en Europe, avec de possibles répercussions mondiales. L'escalade en cours ne déstabilise pas seulement le continent européen, mais pose également des défis importants pour la sécurité mondiale, la stabilité économique et les relations diplomatiques, signe que nous sommes à un moment historique qui pourrait remodeler la dynamique internationale pour les générations à venir.

Dans un monde qui connaît de nombreuses zones de tension, ce conflit prolongé apparaît comme une ligne de fracture critique, l'ordre de l'après-guerre, fondé sur la Charte des Nations Unies, étant confronté à sa plus grave remise en cause. Cette situation, en plus de mettre à l'épreuve la résilience du cadre de l'ONU relatif au maintien de la paix et de la sécurité, met en lumière les limites des mécanismes internationaux actuels de prévention et de règlement de ces conflits.

Comme nous l'avons toujours souligné, le seul moyen de régler le conflit consiste à engager un dialogue responsable, constructif et authentique. Cette position met l'accent sur les efforts diplomatiques plutôt que sur les interventions militaires, en insistant sur la nécessité pour toutes les parties impliquées de s'engager en faveur de négociations qui donnent la priorité à la paix, au respect de la souveraineté et au bien-être des civils. L'appel au dialogue reflète la conviction selon laquelle des solutions durables ne peuvent voir le jour que grâce à une compréhension et des concessions mutuelles plutôt qu'en prolongeant les affrontements militaires. Cette position est le reflet des enseignements qu'on peut tirer des efforts déployés par le continent africain pour mettre fin aux cycles de violence et s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Les enjeux, exacerbés par la nette tendance à la convergence des conflits actuels, exigent que nous gardions à l'esprit la raison même pour laquelle le Conseil de sécurité considère à juste titre ces incidents comme des menaces contre la paix et la sécurité internationales. Ce point de vue met en évidence le caractère interdépendant des conflits contemporains et le risque qu'ils puissent déstabiliser certaines régions et le monde en général. Il souligne le rôle que le Conseil doit jouer pour contrer ces menaces, en partant du principe que la paix et la sécurité sont des biens mondiaux qui pâtissent des conflits,

quels que soient leur ampleur et le lieu où ils se déroulent. C'est cette manière d'appréhender les choses qui guide le mandat du Mozambique au sein du Conseil. Dans cette optique, le Mozambique plaide à nouveau en faveur d'une solution politique et négociée, seul moyen viable de mettre fin à ce conflit et de jeter les bases d'une paix durable et pérenne entre les deux pays voisins. À cette fin, nous appelons les parties à cesser les hostilités et à reprendre des négociations directes sans conditions préalables et de bonne foi, en gardant à l'esprit que ces deux années de guerre ont été trop longues.

**M. Sangjin Kim** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé.

C'est avec un vif regret que nous nous réunissons aujourd'hui dans cette salle pour discuter une fois de plus des victimes causées par la guerre. Une nouvelle tragédie s'est produite, cette fois dans la ville de Lysychansk. Dans le même temps, comme l'a indiqué la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le bilan humain continue de s'alourdir, y compris parmi les civils innocents dans toute l'Ukraine. D'un point de vue humanitaire, ma délégation a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation face aux victimes civiles et aux dommages aux infrastructures civiles causés par la guerre, partout où ils se produisent. Toute attaque contre des civils, notamment des femmes et des enfants, est absolument inacceptable. Même en temps de guerre, les biens indispensables à la survie de la population civile doivent être pleinement respectés et les infrastructures civiles, qui sont essentielles à la fourniture des services essentiels, doivent être protégées. La République de Corée appelle toutes les parties à respecter strictement le droit international humanitaire afin de protéger la vie et les biens des civils en toutes circonstances.

Il est tout simplement intolérable d'assister régulièrement à des événements aussi tragiques alors que la guerre se poursuit sans relâche. Si la Russie n'avait pas pris la mauvaise décision, nous ne serions pas aujourd'hui témoins de cette succession de situations tragiques, que nous déplorons vivement. À cet égard, ma délégation exhorte la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses forces du territoire de l'Ukraine et à mettre fin à cette guerre.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement ferme de la République de Corée à collaborer avec la communauté internationale pour instaurer une paix durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son intervention.

Alors que nous approchons de la commémoration des deux ans de l'agression militaire russe, la population ukrainienne continue d'en subir les conséquences dévastatrices. Nous condamnons cette violation grave du droit international et réitérons que la Russie doit retirer ses troupes du territoire ukrainien afin de mettre fin à cette agression. Nous sommes consternés par les nouvelles quotidiennes d'attaques tuant et blessant des civils et endommageant des infrastructures civiles, en particulier dans les zones de la ligne de front ainsi que dans les régions de Donetsk et de Kherson. Ce matin encore, un nourrisson a été tué et sa mère blessée lors d'une de ces frappes dans la région de Kharkiv. Nous avons également pris note de la raison invoquée par la Russie pour convoquer le Conseil aujourd'hui, à savoir l'attaque signalée à Lysychansk, une ville occupée par la Russie dans la région de Luhansk, dans l'est de l'Ukraine.

La Suisse déplore la perte de chaque vie, qui représente le coût le plus exorbitant de cette guerre, qui a déjà fait tant de ravages. Nous appelons toutes les parties au conflit à strictement respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Leurs règles sont contraignantes et doivent être observées sans exception, en particulier les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des hostilités.

Depuis la fin de l'année dernière, l'Ukraine a connu une escalade des attaques aériennes russes, qui privent de nombreuses personnes d'électricité, d'eau ou de chauffage en plein hiver. Notre profonde gratitude va à toutes celles et à tous ceux qui continuent à jouer un rôle clef dans la réponse humanitaire en Ukraine. Nous sommes consternés par la violence incessante à laquelle ils font face. Nous réitérons la nécessité de garantir un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave dans toute l'Ukraine, y compris dans les territoires sous contrôle militaire russe. Comme la Suisse le souligne régulièrement, le personnel humanitaire ainsi que ses activités sont protégés contre les attaques par le droit international humanitaire. À cet égard, nous condamnons fortement l'attaque qui a coûté la vie à deux travailleurs humanitaires français et blessé d'autres collaborateurs de l'organisation non gouvernementale de l'Entraide Protestante Suisse à proximité de la ligne de front la semaine dernière.

Je terminerai en insistant sur le fait que les civils, y compris les travailleuses et travailleurs humanitaires, ne doivent pas être pris pour cible et qu'ils doivent être protégés. Nous soulignons la nécessité de mener des

investigations crédibles, transparentes, indépendantes et impartiales sur toutes les violations du droit international et de traduire leurs auteurs présumés en justice.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé instructif, et je salue sa disponibilité à informer le Conseil de sécurité lorsque la situation l'exige. Je salue la présence de la délégation ukrainienne dans cette salle.

C'est avec un profond regret et un sentiment de déjà-vu que nous nous réunissons une fois de plus dans cette salle pour aborder les effets persistants et dévastateurs de cette guerre. L'Équateur déplore les récentes informations faisant état d'attaques de missiles contre plusieurs villes et agglomérations ukrainiennes, qui ont entraîné la perte de vies civiles, y compris d'enfants, ainsi que la destruction d'infrastructures civiles. L'incident survenu dans la ville de Lysychansk rappelle les effets catastrophiques de la guerre. L'Équateur réaffirme la nécessité de mettre fin aux attaques contre la population et les infrastructures civiles et souligne la responsabilité qu'ont les parties de respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, notamment en observant les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. J'appelle également à garantir la protection du personnel humanitaire et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Au beau milieu d'un hiver rigoureux, des millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens sont privés d'électricité, d'eau et de chauffage en raison d'attaques ciblées contre des infrastructures critiques.

Chaque signalement de victimes civiles, d'attaques contre des infrastructures civiles et de violations du droit international humanitaire nous rappelle la nécessité urgente d'une cessation des hostilités. L'agression militaire contre l'Ukraine est une tragédie pour les peuples russe et ukrainien, et elle doit dès lors cesser. Tous les moyens diplomatiques doivent être mis à profit pour progresser sur la voie d'une paix juste et durable, fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Nous avons pris connaissance des informations faisant état d'un incident survenu à Lysychansk, qui fait partie du territoire de l'Ukraine et qui est en ce moment temporairement occupée par la Russie. Sans connaître les faits, il est difficile de formuler des commentaires officiels. Par principe, nous condamnons toutes les violations du droit international humanitaire, ainsi que les violations

des droits humains et les atteintes à ces droits, et nous appelons toutes les parties à respecter strictement le droit international humanitaire. Nous soulignons qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes de guerre ni pour aucune autre atrocité. La communauté internationale doit amener les responsables à répondre de leurs actes, conformément au droit international.

Pourquoi l'incident de Lysychansk s'est-il produit ? Sans l'agression non provoquée de la Russie contre un État souverain, cet incident n'aurait pas eu lieu. La Russie poursuit ses tentatives répétées et futiles de nous faire oublier ce fait évident. Cependant, les actes répréhensibles ne sont pas acceptables, quels que soient les efforts qui sont déployés pour les justifier. Nous ne céderons pas à de telles tentatives.

Nous souhaitons rappeler un autre point fondamental : la Russie est un membre permanent du Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'agression de la Russie contre l'Ukraine n'est pas l'affaire de l'Europe seule, mais constitue une remise en question des règles et des principes de la communauté internationale dans son ensemble. En tant que membre de la communauté internationale, nous pensons que la Russie doit remédier à ses violations de la Charte des Nations Unies, assumer ses responsabilités et faire usage de son pouvoir dans l'intérêt du monde entier. Par conséquent, le Japon exhorte une nouvelle fois la Russie à mettre fin à son agression et à se retirer immédiatement et sans condition de l'ensemble du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine.

Le Japon restera aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Je tiens à adresser les condoléances de mon pays aux familles des personnes tuées dans l'attaque contre la ville occupée de Lysychansk samedi, ainsi qu'aux familles de tous les civils et travailleurs humanitaires qui ont été tués lors des récentes attaques contre l'Ukraine. Nous regrettons ces pertes inutiles en vies humaines dans le contexte de cette guerre inutile et illégale.

Je voudrais formuler deux observations au nom de ma délégation.

Premièrement, le respect du droit international humanitaire et des principes qui y sont consacrés, ainsi que du droit international des droits de l'homme, doit être

assuré par toutes les parties et en toutes circonstances. C'est indispensable à la protection des civils, des bâtiments civils et d'autres infrastructures dans les situations de conflit armé.

On peut y voir un signe d'optimisme ou de naïveté, mais l'objectif de la Slovénie au cours de son mandat au Conseil de sécurité est d'instaurer un climat de confiance. Cette confiance est nécessaire pour que le Conseil parvienne à prendre des mesures en vue de mettre fin à la guerre en Ukraine. C'est pourquoi nous appliquons des normes uniformes, et nous accordons la même attention au respect du droit international humanitaire par toutes les parties. Nous avons demandé plusieurs fois que des mesures rapides, efficaces et complètes soient prises pour appliquer le principe de responsabilité, et que justice soit rendue aux victimes. À cet égard, la Slovénie appuie fermement la Cour pénale internationale.

Deuxièmement, chaque mort parmi les civils est une mort de trop. La Russie doit mettre fin à sa guerre d'agression, qui dure déjà depuis près de deux ans, et retirer ses troupes d'Ukraine. C'est la seule façon de mettre un terme aux destructions et aux morts inutiles. C'est aussi simple que cela.

**M. Koudri** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

L'Algérie a signalé à plusieurs reprises que l'escalade des tensions ne pouvait qu'augmenter le nombre de morts, et elle appelle à davantage de retenue et au dialogue plutôt qu'à la confrontation. L'Algérie a également exprimé sa vive préoccupation face à l'exacerbation du phénomène de polarisation, qui ne contribue qu'à prolonger la crise et à accroître le risque d'escalade. Et pourtant, nous nous réunissons une fois de plus en urgence pour discuter d'un énième épisode douloureux de massacre de civils et de destruction d'infrastructures civiles.

Pas moins de 28 civils auraient été tués par des roquettes qui ne visaient rien d'autre qu'une boulangerie. Comment est-il possible que le simple fait d'acheter de la nourriture sur un marché de quartier ait désormais des conséquences mortelles ? Les activités militaires ne doivent jamais prendre pour cible des civils ou des infrastructures civiles. Il s'agit d'une violation du droit international et du droit international humanitaire, qui aggrave la situation humanitaire déjà instable.

L'Algérie exprime à nouveau sa préoccupation face à la détérioration continue de la situation humanitaire et tient à souligner ce qui suit.

Premièrement, le conflit nécessite plus que jamais la mobilisation d'efforts diplomatiques intenses pour mettre fin à la crise humanitaire, sans discrimination dans la réponse apportée aux souffrances humaines.

Deuxièmement, il est primordial que toutes les parties calment les hostilités et donnent la priorité à la protection des civils.

Troisièmement, il est également impératif de s'attacher à créer les conditions propices à un dialogue inclusif et constructif, conformément au principe du règlement pacifique des différends.

Enfin, l'Algérie renouvelle son appel à l'intensification des efforts diplomatiques internationaux en vue de parvenir à une paix juste et durable, fondée sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo pour son exposé.

Le 1<sup>er</sup> février, un convoi de l'organisation non gouvernementale Entraide protestante suisse (EPER) a été pris en chasse par des drones russes, alors qu'il sortait de la ville de Beryslav. Les deux véhicules étaient non blindés et arboraient le logo d'EPER, sur le capot et sur les flancs. Il n'était pas possible d'ignorer qu'il s'agissait des véhicules d'une organisation non gouvernementale. La Russie a délibérément ciblé ce convoi, tuant deux secouristes civils français et en blessant trois autres, ainsi qu'un Ukrainien. Ces individus étaient des travailleurs humanitaires. Ils risquaient leur vie pour venir au secours de la population ukrainienne qui subit depuis deux ans les conséquences ravageuses de l'agression russe.

La Russie a une nouvelle fois délibérément ciblé des civils, violant le droit international humanitaire. Ne serait-ce que la semaine dernière, elle a attaqué l'Ukraine plus de 1 500 fois, touchant 570 localités différentes et faisant 12 morts et 60 blessés.

Nous n'oublions pas non plus les massacres commis par les forces russes en Ukraine : le ciblage de la gare de Kramatorsk alors que des milliers de civils cherchaient à fuir le conflit, le centre commercial de Kremenchuk, les immeubles résidentiels de Vinnytsia, le repas de deuil à Hroza.

Le cynisme avec lequel la Russie cherche à inverser les responsabilités n'aura échappé à personne. En convoquant la séance d'aujourd'hui alors qu'elle cible quotidiennement des civils et des infrastructures civiles

en Ukraine, la Russie insulte notre intelligence. Elle entreprend une nouvelle manipulation grossière du Conseil.

Soldats russes, habitants du Donbas, civils de tous les villages d'Ukraine, secouristes français : la Russie porte seule la responsabilité de tous les morts de sa guerre contre l'Ukraine. La France présente ses condoléances aux familles des 28 victimes innocentes du 3 février. Mais un tel drame, comme tous les autres, ne survenait pas avant le 24 février 2022.

Que la Russie cesse son agression et retire ses troupes, comme la Cour internationale de Justice le lui a demandé dès le 16 mars 2022, et l'hécatombe cessera. Elle peut faire ce choix à tout moment, sans préjudice pour sa propre sécurité ou pour celle des populations russophones d'Ukraine.

**M. Camilleri** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé instructif.

Cela fera deux ans ce mois-ci que la Russie a lancé son invasion à grande échelle de l'Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Depuis lors, des milliers de civils ont été tués. Des milliers d'autres ont été blessés, mutilés ou déplacés. Des enfants ont été exposés aux horreurs de la guerre, sont devenus orphelins ou ont été arrachés à leur communauté. Leur avenir a été fracassé, de façon irréparable pour beaucoup.

À cette occasion, nous nous souvenons de tous les civils qui ont perdu la vie dans cette guerre insensée et exprimons nos condoléances à leurs familles. Les terribles conséquences de cette agression injustifiée, dont la Russie est seule responsable, continuent de s'aggraver, sans montrer aucun signe de fléchissement. La poursuite implacable des attaques perpétrées par les forces russes contre les civils et les infrastructures civiles est extrêmement préoccupante.

Tout récemment encore, la Russie a mené des offensives dans neuf régions ukrainiennes, tuant au moins quatre civils et en blessant au moins cinq autres. Ces attaques inhumaines s'ajoutent à la longue liste des atrocités russes, dont l'assaut massif du 23 janvier sans la région de Kharkiv, qui a fait 18 morts et 130 blessés parmi les civils.

Malte reste indéfectiblement attachée à la protection des civils. Nous exhortons la Russie à se conformer pleinement au droit international, y compris le droit international humanitaire. Plus cette guerre durera, plus elle

sèmera la mort et la destruction. Au Conseil de sécurité, nous devons également nous employer à ce que les responsables de ces violations répondent de leurs actes devant la justice. Les auteurs ne doivent pas demeurer impunis.

Nous exprimons une fois de plus notre appui résolu à tous les processus en cours pour l'établissement des responsabilités, notamment les travaux importants de la Cour internationale de Justice, de la Cour pénale internationale et des autres instances investies de mandats essentiels.

Pour conclure, nous réaffirmons notre appui de longue date et indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Malte réitère son appel à la Russie pour qu'elle cesse ses hostilités et retire ses soldats, son matériel militaire et ses suppléments armés de tout le territoire ukrainien. La seule façon de rétablir la paix en Ukraine consiste dans une solution globale, juste et durable.

**M. Sowa** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé utile. Je me félicite de la présence et de la participation du représentant de l'Ukraine à la présente séance.

La Sierra Leone demeure gravement préoccupée par la situation regrettable que la guerre a créée en Ukraine, et s'inquiète de ses répercussions très dommageables sur la paix et la sécurité internationales. Nous réitérons donc notre appel au plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous réitérons également notre appel à la cessation immédiate des hostilités et notre exhortation à ce que des efforts diplomatiques soient déployés d'urgence et de bonne foi pour régler le conflit.

Nous prenons note de la déclaration à la presse du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie indiquant que les forces ukrainiennes auraient bombardé la ville de Lysychansk, occupée et contrôlée par les Russes, qui se trouve dans la région de Luhansk, située dans l'est de l'Ukraine, et que l'incident aurait fait au moins 15 morts, tandis que 40 autres personnes seraient prises au piège sous les décombres.

Face à l'impasse militaire, les parties au conflit et les autres parties concernées doivent persister dans leurs tentatives d'engager un dialogue sincère et constructif pour trouver le moyen d'un règlement pacifique.

Comme malheureusement les hostilités se poursuivent, nous appelons de nouveau les parties à se conformer à leurs obligations en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire. Les civils et les biens de caractère civil doivent être protégés en tout temps. Les manquements à ces obligations doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent être amenés à rendre des comptes.

La guerre en Ukraine continue d'avoir des conséquences dévastatrices sur les civils et d'importantes répercussions sur l'économie mondiale, semant la mort et la destruction et privant des millions de personnes d'accès aux services vitaux. On dénombre plus de 29 000 victimes civiles. Plus de 14,6 millions de personnes ont aujourd'hui cruellement besoin d'aide humanitaire, dont environ 10 millions de déplacés, tandis que 3,3 millions de personnes vivant au sein de communautés qui se trouvent en première ligne souffrent de graves pénuries de ressources et subissent des bombardements constants. Nous exhortons par conséquent à l'action pour remédier à la terrible situation humanitaire en Ukraine.

Pour terminer, je réitère notre appel à ce que des mesures concrètes soient prises en vue d'une cessation immédiate des hostilités et pour que les parties au conflit dialoguent dans un esprit constructif et de bonne foi afin de trouver une solution politique et diplomatique, comme prévu à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Nous appelons une fois de plus au plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M. Niu Xiaoqiang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

La crise ukrainienne dure depuis près de deux ans. Des attaques aux conséquences graves se produisent régulièrement, entraînant des pertes massives parmi les civils innocents et endommageant et détruisant des infrastructures majeures en de nombreux endroits, ce qui inquiète et alarme vivement la Chine.

La Chine appelle une nouvelle fois les parties au conflit à faire preuve de calme et de retenue, à respecter scrupuleusement le droit international et le droit international humanitaire et à se conformer aux principes de nécessité, de distinction et de proportionnalité afin de garantir de bonne foi la sécurité des civils et des biens de caractère civil.

Il n'existe pas de solution militaire à la crise en Ukraine. Pour y mettre un terme définitif, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les autres parties concernées doivent souscrire à l'objectif d'une sécurité commune, globale, coopérative et pérenne et s'employer à édifier une architecture de sécurité qui soit équilibrée, efficace et durable. Nous exhortons les parties à répondre positivement aux appels de la communauté internationale à dialoguer davantage, à reprendre des pourparlers et à bâtir un consensus étape par étape afin d'éteindre au plus tôt les flammes de la guerre.

La communauté internationale doit encourager des avancées sur la voie de la paix, faire davantage pour faciliter les pourparlers et créer les conditions d'une solution politique. La Chine appuie les efforts soutenus de la communauté internationale et des organismes humanitaires pour aider les populations touchées à surmonter ces temps difficiles, améliorer la situation humanitaire sur le terrain et éviter une catastrophe humanitaire colossale.

La position de la Chine sur le problème ukrainien ne varie pas. Comme toujours, nous sommes pour la paix et le dialogue. Nous demeurons déterminés à encourager et faciliter des pourparlers de paix afin de faire cesser les hostilités. Nous restons également disposés à échanger avec les parties concernées et à contribuer de manière constructive à un règlement politique de la crise.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé, et souhaitons la bienvenue à la présente séance au représentant de l'Ukraine.

Le Royaume-Uni déplore vivement toutes les vies perdues dans cette guerre, où que ce soit. Toutefois, nous devrions peut-être commencer par quelques faits que la Russie tente de dissimuler au monde et à sa propre population. Durant les 700 jours écoulés depuis le début de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, des milliers et des milliers de personnes ont été tuées ou blessées par les forces russes.

La Russie s'en prend continuellement aux infrastructures civiles, notamment les habitations, les écoles, les hôpitaux et les lieux de culte. Les forces russes seraient responsables d'atrocités à grande échelle, notamment d'actes de torture, de violences sexuelles, de déportations forcées et d'exécutions sommaires. Dans le cadre de ce conflit, un nombre alarmant de soldats russes ont été tués et des familles russes ont été endeuillées. Le Gouvernement russe est le seul responsable des morts et des souffrances causées par cette guerre.

Aucune campagne de désinformation ne pourra occulter un élément fondamental, à savoir que c'est la Russie qui a envahi l'Ukraine, sans provocation et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. C'est une guerre à laquelle le Président Poutine refuse de mettre un terme, malgré tous les dommages qu'elle a causés à la réputation de la Russie dans le monde, et malgré le nombre considérable de Russes, hommes et de femmes, qui ont été tués. Il a au contraire opté pour la surenchère afin d'assouvir son fantasme impérialiste. Les frappes russes continuent de pleuvoir sur l'Ukraine, grâce aux armes achetées à Kim Jong Un en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

Lorsque la Russie vient devant le Conseil pour essayer de diffuser sa propagande, rappelons-nous plutôt qui est responsable de cette guerre et de son terrible coût humain, qui continue de piétiner les principes de l'Organisation et qui a le pouvoir de mettre fin immédiatement à cette guerre. Et lorsque la Russie fait campagne pour compromettre la fourniture d'armes occidentales, comme elle le fait encore aujourd'hui, soyons au contraire fiers de nous tenir résolument aux côtés de l'Ukraine pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le moyen le plus rapide de parvenir à la paix est que le Président Poutine mette fin à son invasion illégale. Nous appelons de nouveau la Russie à respecter la Charte des Nations Unies et à retirer ses forces de l'Ukraine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Guyana.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de nous avoir fait le point de la situation.

Nous sommes attristés d'apprendre que la guerre entre la Russie et l'Ukraine continue de faire toujours plus de victimes civiles, y compris récemment à Kherson et dans le territoire occupé de Luhansk. Le Guyana réitère son appel en faveur d'un arrêt immédiat de cette guerre et d'un retour à la diplomatie. Nous déplorons le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans la conduite des relations internationales et plaidons instamment pour un règlement pacifique de ce conflit, conformément au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes alarmés par les informations selon lesquelles les bombardements se sont intensifiés ces derniers jours, les infrastructures critiques étant prises pour cible, souvent délibérément, et nous appelons les parties à s'acquitter de l'obligation juridique qui leur

incombe de protéger les infrastructures civiles et d'éviter de nouvelles souffrances et pertes en vies humaines au sein de la population civile. Nous sommes également vivement préoccupés par les atrocités qui continuent d'être commises dans le cadre de cette guerre et qui entraînent de graves violations des droits humains et des crises humanitaires ayant des effets néfastes à long terme sur la vie, la sécurité et le bien-être des civils.

La détérioration continue de tous les aspects de la situation des femmes et des enfants en Ukraine est encore plus préoccupante. Selon l'UNICEF, plus de 4 millions d'enfants sont dans le besoin en Ukraine. Ils continuent d'être exposés à des risques accrus de décès, de maladie, de séparation familiale et de violence, y compris de violence fondée sur le genre, et de traite des êtres humains. Le Guyana exige que les parties respectent leurs obligations en matière de protection des enfants et demande que cessent les attaques contre les infrastructures essentielles à leur bien-être, notamment les écoles, les hôpitaux et les systèmes d'énergie, d'eau et d'assainissement.

Le Guyana reste solidaire du peuple ukrainien et soutient la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appuyons tous les efforts visant à résoudre au plus tôt ce conflit et à mettre fin à la menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous avons entendu des déclarations cyniques selon lesquelles nous ne serions pas assis ici si la Russie n'avait pas déclenché cette guerre. Non, si nous n'avions pas lancé notre opération militaire spéciale, des tragédies comme celle de Lissitchansk continueraient de se produire tous les jours, et c'est exactement ce qui s'est passé pratiquement tous les jours pendant huit ans, jusqu'en 2022. Malheureusement, le Conseil ne l'a pas remarqué à l'époque. Nous sommes venus pour mettre fin à cette guerre, et c'est ce que nous ferons.

À mon collègue du Royaume-Uni, je voudrais dire ce qui suit : c'est son ancien premier ministre, Boris Johnson, qui, en avril 2022, s'est précipité à Kiev alors que l'accord entre la Russie et l'Ukraine était presque prêt et qu'il ne restait plus qu'à y mettre la dernière main. Il s'est précipité à Kiev et a dit à ses marionnettes de poursuivre la guerre contre la Russie. C'est son ancien premier ministre, Boris Johnson, qui est complice des crimes du

régime de Kiev et responsable de la mort de dizaines de milliers de jeunes Ukrainiens sur le champ de bataille. Leurs vies auraient pu être épargnées si cet accord avait été signé, et si les collègues britanniques et américains du représentant du Royaume-Uni ne l'avaient pas empêché.

En réponse à la déclaration émouvante faite par le Représentant permanent de la France, je voudrais souligner que chaque mort est une tragédie. Cependant, nous sommes surpris par l'hypocrisie de nos collègues français, qui font la distinction entre les civils dont ils condamnent l'assassinat et ceux dont ils passent sous silence l'extermination. Révoltés par la mort de leurs compatriotes, les représentants de la France préfèrent cyniquement fermer les yeux sur le fait que les armes qu'ils expédient sont utilisées par le régime de Kiev pour tuer des civils dans les villes russes. Paris a même tenté de justifier ces atrocités par le « droit à la légitime défense », justifiant ainsi des actes de terrorisme. Nous voyons la persistance avec laquelle les dirigeants français refusent de reconnaître le rôle fatidique que Paris et d'autres capitales occidentales ont joué en 2014 dans le déclenchement de cette crise. Elles ont toléré le régime néonazi de Kiev qui, pendant huit ans, a tué ses citoyens dans le Donbass. C'est l'ancien Président français qui a admis que les Accords de Minsk n'étaient pas destinés à être mis en œuvre. Ils visaient plutôt à faire une pause pour permettre à Kiev de se réarmer. Que dire alors de la contribution actuelle de la France au maintien à flot de la clique criminelle de Kiev, puisqu'elle fournit massivement des armes létales à Kiev et forme des soldats ukrainiens ?

Nous avons répété à maintes reprises que l'implication de plus en plus grande de la France dans le conflit ukrainien non seulement prolonge et envenime ce dernier, mais met également en péril la vie de citoyens français qui, imprégnés de propagande antirusse, se rendent sur le front, avec l'accord tacite de leurs autorités, en tant que mercenaires ou volontaires. J'espère que ce qui s'est passé amènera l'opinion publique française à s'interroger sur le bien-fondé de la ligne contre-productive et dangereuse adoptée par ses dirigeants en ce qui concerne le conflit en Ukraine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je tiens juste à répondre à l'histoire que la délégation russe aime raconter, à savoir que Boris Johnson s'est rendu à Kyïv et a dissuadé les Ukrainiens de négocier avec la partie russe. Je souhaite dire une chose : je pense

que cette histoire en dit long sur la manière dont la Russie considère la souveraineté de l'Ukraine. Elle nous dit que la Russie ne croit pas que l'Ukraine puisse prendre des décisions souveraines concernant sa propre défense.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le représentant de la France a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je voudrais réagir très brièvement à mon tour.

D'abord, pour corriger ce qui vient d'être dit, la France s'incline bien entendu devant la mémoire de toutes les victimes, quelles qu'elles soient, de ce conflit. Elles sont des centaines de milliers pour une guerre qui a été fondée sur rien du tout, et qui peut cesser du jour au lendemain. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres centaines de milliers de victimes et des séances chaque semaine pour s'incliner devant de nouvelles victimes. Le jour où la Russie cesse cette guerre, les victimes cessent. Chaque drame est une tragédie, et il est temps que ça cesse.

S'agissant de ce qui a été dit sur la période antérieure à ce qui est pudiquement appelé l'« opération militaire spéciale » et qui est le nom d'une agression caractérisée et d'une violation de la Charte des Nations Unies, c'est faux. J'ai eu le privilège, de 2014 à 2019, d'être le négociateur pour les Accords de Minsk et leur mise en œuvre. Il y avait pendant toute cette période un mécanisme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur le terrain qui vérifiait le niveau des violences. Personne ne peut prétendre qu'il n'y avait pas de violence dans la zone du Donbas à cette période-là, mais les massacres de grande ampleur et les bombardements auxquels on assiste aujourd'hui sont évidemment sans commune mesure avec les quelques incidents sporadiques et intermittents qui se déroulaient à cette époque.

Enfin, pour répondre à cette accusation récurrente de nazisme en Ukraine, je rappellerai juste que, dans cette région, le seul à avoir fait alliance avec les nazis était Molotov et le seul à évoquer le nazisme était le fondateur du groupe Wagner.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Dvornyk** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je constate que le représentant du régime de Poutine occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Le cynisme sans limites de ce régime, qui continue de fabriquer de toutes pièces de nouvelles allégations contre le pays qu'il a attaqué avec férocité, est stupéfiant.

Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité qui ont rappelé aujourd'hui que le fléau de la guerre n'existerait pas si la Russie n'avait pas lancé son agression contre l'Ukraine, en particulier son invasion à grande échelle il y a près de deux ans. Par conséquent, si l'envoyé de Poutine tient à apporter des précisions sur les personnes responsables du sang qui est versé, il est inutile de demander la tenue d'une séance du Conseil. Il n'a qu'à se regarder dans une glace, chez lui ou à la Mission russe. Bien entendu, prendre son téléphone et appeler le Kremlin serait une bien meilleure idée, mais je ne la suggérerai même pas, car cette démarche exigerait un certain niveau de courage et des principes moraux forts. La diplomatie russe est dénuée de ces deux qualités, et elle n'aura jamais le courage de rappeler à Poutine un fait pourtant simple : c'est lui qui a pris la décision de déclencher cette guerre d'agression contre l'Ukraine, et il peut choisir de mettre un terme aux hostilités en retirant les forces russes du territoire ukrainien.

En dépit des intentions de la Russie de se servir de la tribune du Conseil de sécurité pour propager de fausses informations, la présente séance nous offre une excellente occasion de rappeler que la ville ukrainienne de Lysychansk, dans la région de Luhansk, est occupée par la Russie depuis juillet 2022 et attend d'être libérée. Comme pour beaucoup d'autres villes et villages ukrainiens, l'assaut mené par la Russie contre Lysychansk a été marqué par d'horribles crimes de guerre et crimes contre l'humanité. À titre d'exemple, le 27 juin 2022, huit civils, dont un enfant, ont été tués par un tir de roquette russe alors qu'ils faisaient la queue pour obtenir de l'eau dans une rue de Lysychansk. La séquence tristement célèbre, que de nombreux membres du Conseil ont peut-être vue, diffusée par les chaînes de propagande russes à la fin du mois de juillet 2022, montrant un militaire ukrainien capturé en train d'être castré et torturé à mort par un groupe de Russes, a également été filmée à proximité de Lysychansk.

Nous nous souvenons de cet homme et de toutes les autres victimes de l'agression russe, parmi lesquelles se trouvent des travailleurs humanitaires, y compris des ressortissants étrangers. Cette agression a été et demeure l'unique cause première de toutes les souffrances humaines et de tous les dégâts liés à la guerre en Ukraine et au-delà.

Nous le répétons : les actes de terrorisme perpétrés contre les civils ukrainiens sont la marque de fabrique de la Russie depuis le début de la guerre et se poursuivent quotidiennement sans relâche. La nuit dernière, un missile russe S-300 s'est abattu sur un hôtel de la ville de Zolochiv, dans la région de Kharkiv, tuant deux personnes, dont un nourrisson de 2 mois. La ville de Kherson continue d'être la cible de tirs incessants d'artillerie et de missiles effectués par les forces russes presque tous les jours. Hier encore, quatre habitants de la ville ont été tués par des bombardements russes dans le centre-ville. Les zones frontalières de la région de Sumy, dans le nord de l'Ukraine et loin de la ligne de front, restent sous la menace constante d'activités subversives russes et de pilonnages en provenance du territoire russe. Hier, 10 municipalités ont subi des tirs d'artillerie lourde, de mortiers, de lance-grenades et des attaques de drones kamikazes russes. Des civils ont été tués ou blessés au cours de ces frappes. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo vient de parler de ces attaques russes.

Nous restons déterminés à faire en sorte que la Russie paie pour ses crimes. Nous répétons en outre que la Fédération de Russie doit prendre la seule décision qui soit juste et cesser son agression, comme le prévoit la résolution de l'Assemblée générale du 23 février 2023, intitulée « Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine » (résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale). Dès que la guerre sanglante de la Russie prendra fin, il n'y aura plus de souffrances humaines ni de victimes civiles en Europe.

*La séance est levée à 16 h 15.*